



## **EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**

**de la séance du 14 mai à 20h00**

**Salle du Grand Conseil Vaudois**

**Présidence : M. Boris Cuanoud**

### **LE CONSEIL COMMUNAL D'ETOY**

- vu le préavis N° 01/2018 de la Municipalité relatif à la demande de crédit de CHF 2'182'000.00 pour l'assainissement et la mise en conformité sécuritaire du collège des Écureuils et pour l'agrandissement de l'UAPE sur la parcelle N° 1 & 2 dite « La Fin »
- ouï le rapport de la commission des finances
- ouï le rapport de la ad hoc
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

### **DECIDE**

1. D'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 2'182'000.00 pour l'assainissement et la mise aux normes sécuritaires du collège des Écureuils et pour l'agrandissement de l'UAPE
2. D'autoriser le financement de tout ou partie des travaux par les disponibilités de la trésorerie courante de la commune et d'emprunter, le cas échéant, tout ou partie de cette somme auprès d'un établissement financier aux meilleures conditions du moment
3. D'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement par un prélèvement de CHF 400'000.- sur le fonds de réserve pour investissements futurs et d'amortir le solde sur une durée maximale de 20 ans

Ainsi décidé lors de la séance du Conseil communal  
du 14 mai 2018.

**Le Président**

**La Secrétaire**

  
**Boris Cuanoud**

  
**Isabelle Muller**

